



Changement de mon contrat de travail

Par **thierryg1974**, le **18/06/2010 à 16:43**

Bonjour,

Je travail souvent à l'étranger (Asie) mais je suis sous le coup d'un contrat de travail français qui me satisfait pleinement (salaire/retraite/secu etc...)

Mon employeur desire que je travaille pour une durée assez importante (1 ou 2 ans) à Taiwan et souhaite que je change de contrat de travail pour un contrat local qui se solde pour moi à une diminution de salaire et plus de cotisation et qui permet aussi à mon employeur de me licencier plus facilement en cas de problème économique.

Je suis tout à fait d'accord pour travailler là-bas mais je souhaite garder mon contrat français. Est-ce que je suis obligé d'accepter de signer ce nouveau contrat ?

Merci pour votre aide, la pression se fait de plus en plus forte à ce sujet en interne.
Cordialement

Thierry

Par **letincelle**, le **19/06/2010 à 10:05**

Bonjour,

il s'agit d'une modification du contrat de travail à laquelle vous pouvez vous opposer. Ce refus ne peut justifier un licenciement... sauf (malheureusement) si votre employeur prouve qu'il s'agissait d'une nécessité pour l'entreprise.

Dans le cas contraire vous obtiendrez en plus de vos indemnités, des dommages et intérêts pour licenciement abusif.

Il ne s'agit pas d'une décision facile à prendre.

Cordialement,

C.B